

SOLIDARITE**Subvention exceptionnelle aux Caisses de solidarité nationale des salarié-es mobilisé-es contre la loi « Travail »****EXPOSE DES MOTIFS**

Depuis plus de trois mois, les mobilisations s'amplifient contre le projet de loi El Khomri en cours d'examen parlementaire. Cette loi s'attaque au code du travail en inversant la hiérarchie des normes, qui jusqu'à présent garantissait la protection des salariés.

Une pétition citoyenne a recueilli à ce jour plus de 1,3 millions de signatures, les nombreuses manifestations rassemblent des salariés du public, du privé, des étudiants, lycéens, retraités. Plus de deux tiers des Français se déclarent opposés à cette loi.

Le 23 mai la contestation a pris une nouvelle dimension : celle d'un appel à la grève reconductible de nombreux salariés de toutes branches jusqu'au retrait définitif de la loi. Nous assistons depuis à la multiplication des occupations d'usines, d'entrepôts, de routes, de gares, dans tout le pays.

Les syndicats, pleinement engagés dans cette lutte, ont décidé la création d'une Caisse de solidarité nationale (« *Le pot commun* » pour la CGT et « Fonds de solidarité » pour FO) pour soutenir tous les salariés dans leur combat pour défendre le code du travail. De nombreux Ivryens y sont engagés.

C'est pourquoi, conformément aux engagements et à l'histoire de notre municipalité qui s'est toujours placé du côté de celles et ceux qui luttent pour défendre leurs droits, je vous propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros à chacune de ces deux caisses de solidarité nationale.

La dépense en résultant sera imputée au budget communal.

SOLIDARITE

19) Subvention exceptionnelle aux Caisses de solidarité nationale des salarié-es mobilisé-es contre la loi « Travail »

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que le projet de loi El Khomri suscite des contestations depuis plus de trois mois, du fait qu'elle s'attaque au code du travail, en inversant la hiérarchie des normes et de fait en ne garantissant plus la protection des salariés,

considérant qu'un appel à la grève reconductible a été lancé le 23 mai dernier à l'ensemble des salariés jusqu'au retrait définitif du projet de loi,

considérant que les syndicats ont créé des Caisses de solidarité nationale pour soutenir les salariés dans leur combat et défendre le code du travail, dans lesquelles de nombreux ivryens sont engagés,

considérant que la Municipalité a toujours exprimé sa solidarité à l'égard des salariés dans la défense de leur droits,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 33 voix pour et 10 voix contre

ARTICLE 1 : ACCORDE une subvention exceptionnelle respective de 1 000 € à la Caisse de solidarité nationale « Le pot commun » initiée par la CGT et à la Caisse de solidarité nationale « Fonds de solidarité » initiée par FO.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22 JUIN 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 22 JUIN 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 17 JUIN 2016